

**AVENANT DE CONVENTION AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR)
AU SERVICE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE**

DISPOSITIF : MAIA

Avenant de Convention	relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Grand Est au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire	
Nom du bénéficiaire	DEPARTEMENT DU BAS-RHIN	
N° Convention		
N° Avenant	1	
Années et montant de l'avenant	Années couvertes par la subvention	Montant maximum de la subvention pour l'année concernée
	2018-2019	Pour 2018 : 1 121 809 € Pour 2019 : 1 566 323 €
<p>Vu la convention pluriannuelle n° 201700224 du 28/08/2017 entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence régionale de santé une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019, a ayant pour objet de définir des objectifs-cibles et les moyens des quatre MAIA en place.</p> <p>Vu l'arrêté du 2 mai 2018 fixant pour l'année 2018 le montant des crédits attribués aux ARS au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;</p> <p>Vu la circulaire n° SG/2018/117 du 11 mai 2018 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2018 ;</p> <p>Vu le bilan transmis le 26/06/2018 ;</p> <p>Vu le projet de MAIA pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg déposé par le Département du Bas-Rhin et la ville de Strasbourg et l'avis de la commission régionale consultative MAIA ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg en date du 15 octobre 2018</p> <p>Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 22 octobre 2018</p>		

IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre :

D'une part, l'Agence régionale de santé Grand Est

Adresse 3, boulevard Joffre - CS 80071
Code postal - Commune 54036 - NANCY CEDEX
Représentée par le directeur général de l'Agence régionale de santé Grand Est, Monsieur Christophe LANNELONGUE

Ci-après dénommée « **ARS Grand Est** »,

Et d'autre part :

Raison sociale Conseil Départemental du Bas-Rhin
N° SIRET 226 700 011 00019
Statut juridique Collectivité territoriale
Code INSEE statut juridique 7220
Adresse Place du Quartier Blanc
Code postal - Commune 67000 Strasbourg
Représentée par Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, Monsieur Frédéric BIERRY

Ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Sur la base du projet présenté et validé par l'Agence régionale de santé, il est créé un dispositif MAIA portant sur le reste du territoire du département du Bas-Rhin non encore couvert : l'Eurométropole de Strasbourg composée de 33 communes.

L'ensemble des objectifs définis par la convention pluriannuelle n° 201700224 du 28/08/2017 sont étendus à ce territoire.

À cette fin et sur la base du budget présenté pour 2018 et en année pleine des moyens supplémentaires sont définis pour l'année 2018 et pour les années suivantes.

Les articles 3.1 et 3.2 de la convention 2017/2019 sont modifiés comme suit :

Montant de la subvention de l'ARS

L'ARS Grand Est accorde au bénéficiaire, pour la mise en œuvre de son dispositif, une **subvention d'un montant maximum de 3 676 864 €** conformément aux budgets prévisionnels présentés en annexe 2.

Ce montant maximum se décompose de la manière suivante :

- **988 732 € pour** l'année 2017. Ce montant intègre l'ajustement correspondant à la reprise des excédents constatés en 2016 d'un montant de 55 143 € ;
- **1 121 809 €** pour l'année 2018 détaillés comme suit :
1 030 899 € (au lieu de 1 117 800 € initialement prévu) pour l'année 2018 pour les 4 MAIA installées. Ce montant intègre l'ajustement correspondant à la reprise des excédents constatés en 2017 d'un montant de 86 901 € ;
Par le présent avenant viennent s'ajouter 15 910 € au titre de la création en 2018 d'une nouvelle MAIA double sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

- **1 566 323 €** pour l'année 2019 détaillés comme suit :
1 120 000 € pour les 4 MAIA installées auxquels viennent s'ajouter par le présent avenant 446 323 € au titre de la MAIA double du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre d'un budget de montée en charge.

Il est précisé que la subvention ARS s'élèvera au plus à **1 680 000 €** sur la base d'un budget type en année pleine pour l'ensemble des MAIA du Bas-Rhin incluant celle du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, annexé au présent avenant.

Engagements du Département du Bas-Rhin dans le dispositif MAIA

Afin de réaliser les objectifs déclinés dans la convention 2017/2019 et d'assumer son rôle de porteur du dispositif MAIA sur son territoire, compte tenu de la création d'une MAIA sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, le conseil Départemental renforce son effort financier annuel d'un montant minimum de 88 332 € **venant s'ajouter à l'engagement initial de 260 368 € soit 349 400 € au total.**

Ce montant doit notamment permettre d'assurer le financement du temps de coordination du dispositif au niveau du Conseil Départemental, de son suivi comptable ainsi que de 6 postes de secrétaires assistantes.

Le Département du Bas-Rhin s'engage par ailleurs à présenter, dès que possible, une justification au premier euro des dépenses au service du dispositif MAIA sur l'ensemble de son territoire

Ces nouveaux moyens sont intégrés au budget départemental MAIA modifié, annexé à cet avenant.

Le montant de la subvention ARS permet notamment le financement de l'équipe suivante :

- 5 pilotes
- 1 assistant pilote/ chargé de projet pour l'Eurométropole de Strasbourg
- 18 gestionnaires de cas

Les autres dispositions de l'article 3.2 restent inchangées.

ARTICLE 2

L'article 4.1 est modifié comme suit :

Échéancier

La subvention est versée selon les modalités suivantes :

- **pour l'année 2018 : 1 121 809 € euros**, se décomposant comme suit :

	Imputation comptable	Montant (en €)	% du montant total maximum de la subvention	Date prévisionnelle de versement
1^{er} versement	Compte de destination FIR : MI.2-4-10 : MAIA	726 570 €	64,77%	
2^{ème} versement	Compte de destination FIR : MI.2-4-10 : MAIA	395 239 €	35,23%	Dans les 30 jours à compter de la signature du présent avenant

Pour 2019, la troisième année d'exécution de la présente convention, le montants prévisionnel maximal de contribution financière de l'ARS Grand Est s'élève à :

- **1 566 323 euros**, se décomposant en un premier versement d'un montant de **1 018 110 euros** et un second versement d'un montant de **548 213 euros**.

En fonction de l'avancée effective en 2019 du projet de MAIA sur l'Eurométropole de Strasbourg, les parties conviennent de conclure un avenant à la convention permettant d'ajuster conjoncturellement à la baisse en cours d'année le financement des MAIA 2019.

Les autres dispositions de l'article 4.1 restent inchangées

ARTICLE 3

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Nancy, le

(Fait en 3 exemplaires)

Le Président du Conseil Départemental du Bas- Rhin Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

Frédéric BIERRY

Christophe LANNELONGUE

Cachet de la structure

ANNEXES
BUDGET 2018

Dépenses	Budget prévisionnel (1) 2018	Recettes	Budget prévisionnel (1) 2018
60 Achats	13 000	70 Rémunération des services	0
Prestations de services (com)	13 000	Rémunération pour prestations de services	
Achats matières et fournitures		Participation des usagers	
Autres fournitures		Autres (à préciser)	
61 Services externes	40 000	74 Subventions	1 519 046
Locations immobilières et mobilières (16 VS)	40 000	ARS (convention)	1 121 809
		Report à nouveau excédent 2017	86 901
Entretien et réparations		Etat (à détailler)	
Assurance		Région(s)	
Documentation		Département(s)	310 336
Autres		Commune(s)	
62 Autres services externes	66 500	Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 000	Fonds européens	
Prestation Alcimed	40 000		
Publicités et publications		Agence de Services et de Paiement (emplois	
Déplacements et missions	21 500	Autres (à préciser)	
Services bancaires, autres			
63 Impôts et taxes	0	75 Autres produits de gestion courante	0
Impôts et taxes sur rémunérations		Cotisations des adhérents	
Autres impôts et taxes		Autres (à préciser)	
64 Frais du personnel (2)	1 106 979		
Rémunération des personnels	774 342	76 Produits financiers	0
Charges sociales	254 637	(Préciser)	
Autres charges de personnel (formation + frais de déplacement)	78 000		
65 Autres charges de gestion	317 567	77 Produits exceptionnels	0
Charges fixes de fonctionnement (locaux, informatique, frais de déplacement....)	317 567	(Préciser)	
66 Charges financières	0		
(Préciser)			
67 Charges exceptionnelles	0	78 Reprise	88 600
(Préciser)			
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	63 600	Reprise sur provision	88 600
Projet 2019 : Formation à l'entretien d'analyse multidimensionnelle rapide	40 000		
Déploiement SICODOM 2019	23 600		
Total des dépenses	1 607 646	Total des recettes	1 607 646

Budget 2019

Dépenses	Budget prévisionnel (1) 2019	Recettes	Budget prévisionnel (1) 2019
60 Achats	5 000	70 Rémunération des services	0
Prestations de services (com)	5 000	Rémunération pour prestations de services	
Achats matières et fournitures		Participation des usagers	
Autres fournitures		Autres (à préciser)	
61 Services externes	40 000	74 Subventions	1 915 723
Locations immobilières et mobilières (16 VS)	40 000	ARS (convention)	1 566 323
		Report à nouveau excédent N+1	
Entretien et réparations		Etat (à détailler)	
Assurance		Région(s)	
Documentation		Département(s)	349 400
Autres		Commune(s)	
62 Autres services externes	66 500	Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 000	Fonds européens	
Formation analys multi rapide des partenaires	40 000		
Publicités et publications		Agence de Services et de Paiement (emplois aidés)	
Déplacements et missions	21 500	Autres (à préciser)	
Services bancaires, autres			
63 Impôts et taxes	0	75 Autres produits de gestion courante	0
Impôts et taxes sur rémunérations		Cotisations des adhérents	
Autres impôts et taxes		Autres (à préciser)	
64 Frais du personnel (2)	1 481 053		
Rémunération des personnels	1 049 936	76 Produits financiers	0
Charges sociales	371 117	(Préciser)	
Autres charges de personnel (formation + frais de déplacement)	60 000		
65 Autres charges de gestion	386 770	77 Produits exceptionnels	0
Charges fixes de fonctionnement (locaux, informatique, frais de déplacement....)	386 770	(Préciser)	
66 Charges financières	0		
(Préciser)			
67 Charges exceptionnelles	0	78 Reprise	63 600
(Préciser)			
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	0	Reprise sur provision	63 600
Total des dépenses	1 979 323	Total des recettes	1 979 323

Budget type année pleine MAIA du Bas-Rhin

Dépenses	Budget type prévisionnel	Recettes	Budget type prévisionnel
60 Achats	4 000	70 Rémunération des services	0
Prestations de services (com)	4 000	Rémunération pour prestations de services	
Achats matières et fournitures		Participation des usagers	
Autres fournitures		Autres (à préciser)	
61 Services externes	54 332	74 Subventions	2 029 400
Locations immobilières et mobilières (VS)	54 332	ARS (convention)	1 680 000
Entretien et réparations		Etat (à détailler)	
Assurance		Région(s)	
Documentation		Département(s)	349 400
Autres		Commune(s)	
62 Autres services externes	36 870	Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000	Fonds européens	
Formation à l'entretien d'analyse multidimensionnelle rapide	0		
Publicités et publications	0	Agence de Services et de Paiement (emplois	
Déplacements et missions	0	Autres (à préciser)	
Services bancaires, autres	34 870		
63 Impôts et taxes	0	75 Autres produits de gestion courante	0
Impôts et taxes sur rémunérations		Cotisations des adhérents	
Autres impôts et taxes		Autres (à préciser)	
64 Frais du personnel (2)	1 490 398		
Rémunération des personnels	1 016 781	76 Produits financiers	0
Charges sociales	390 417	(Préciser)	
Autres charges de personnel (formation + frais de déplacement)	83 200		
65 Autres charges de gestion	443 800	77 Produits exceptionnels	0
Charges fixes de fonctionnement (locaux, informatique, frais de déplacement....)	443 800	(Préciser)	
66 Charges financières	0		
(Préciser)			
67 Charges exceptionnelles	0	78 Reprise	0
(Préciser)			
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	0	Reprise sur provision	
Total des dépenses	2 029 400	Total des recettes	2 029 400